

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

ID: 083-218301323-20240412-24_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice: 19 Présents: 13 Votants: 17 L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Nicolas GERARDIN, Maire

OBJET:

Information du Maire Décision prise dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal Date de convocation du Conseil Municipal : 03/04/2024

Présents: Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel

ABSENT(s) ayant donné procuration : Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques à Madame COURANT M-Christine, Madame VIAENE Nathalie à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur POURRET Jean-Michel, Madame RUSSEL Delphine à Madame FOUASSE Bénédicte

ABSENTE excusée : Madame ADROVER Isabelle

ABSENT(s): Monsieur VINCENT Alain

Secrétaire de séance : Madame FOUASSE Bénédicte

N° 24 / 2024

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 34 du 31 août 2020, Monsieur le Maire informe les membres des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- Décision n° 04/2024 du 13 mars 2024 de désigner le Cabinet ITEM Avocats – Bureau de Toulon – RN 98 Espace Valtech – Rond-point de Valgora à LA VALETTE-DU-Var, représenté par Maître David FAURE BONACCORSI – Avocat associé, pour représenter et défendre la commune, dans le cadre de la requête qui a été déposée par Monsieur Philippe HENRY et Madame Christine HENRY et qui a été enregistrée le 27 novembre 2023 auprès du Tribunal Administratif de TOULON pour l'annulation de la délibération du 29 septembre 2023 approuvant le rapport de présentation, du projet de délimitation et de classement de la Zone Agricole Protégée sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision prise par le Maire.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville, Les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoiré compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le 1 6 AVR. 2024
- de la publication le 17 AVR. 2024